

Le Service National de Protection Sociale de Groupes Vulnérables (SNPS-GV) : bras séculier du MINAS dans son leadership sectoriel

Le SNPS-GV pierre angulaire de la protection sociale de groupes vulnérables en République Démocratique Du Congo

Créé par l'Arrêté ministériel N°162 CAB.MIN/AFF.SOC-A.H-SOL.NAT/M.M.M/2022 modifiant et complétant l'Arrêté ministériel N°070/MIN/AFF.SOC/2018 du 31/05/2018, le Service National de Protection Sociale des Groupes Vulnérables, SNPS-GV en sigle, s'occupe essentiellement de ceux-ci tels que catégorisés par la Stratégie Nationale de Protection Sociale.

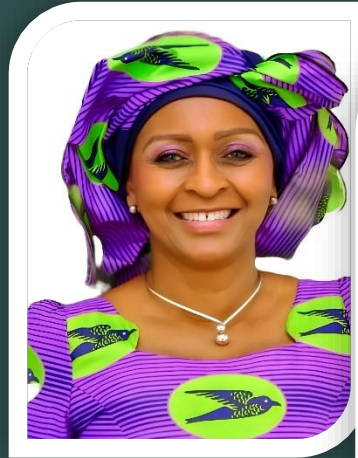
Le Service National de Protection Sociale des Groupes Vulnérables, service spécialisé du ministère des affaires sociales, a comme but d'assurer le bien-être des personnes et groupes vulnérables ainsi que de favoriser leur épanouissement et leur réinsertion socio-économique.

Il faut entendre par Personnes et Groupes Vulnérables, toutes les personnes et les groupes vulnérables vivant dans la situation ou les conditions de vie qui se dégradent ou s'enfoncent face aux fluctuations de la vie, étant exposés à un danger, une perte, un choc. Ces Personnes et ces Groupes Vulnérables sont en cours d'identification par notre service selon un processus rigoureux empêchant toutes fraudes.

La vulnérabilité en République Démocratique du Congo

Les personnes et les groupes vulnérables bénéficiaires de la protection sociale se répartissent de la manière suivante : (1) Les enfants en situation difficile (2) les femmes en situation difficile (3) les personnes déplacées internes (4) les personnes vivant avec handicap (5) les personnes de troisième âge sans soutien.

En outre, après enquête sur terrain, nous avons relevé les catégories suivantes : (A) les victimes civiles des conflits armés, (B) les sinistrés, (C) les personnes victimes de discrimination et stigmatisation diverses notamment les pygmées et les albinos.



AZIZA MUNANA
Nathalie,
Ministre des Affaires
Sociales, Actions
Humanitaires et Solidarité
Nationale



KALUME DIYAILE
Hilaire,
Secrétaire générale aux affaires
sociales



Hubert Mashukane,
DG du SNPS-GV

Missions du Service National de Protection Sociale des Groupes Vulnérables, SNPS-GV

Placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale, le SNPS-GV poursuit les missions ci-libellées :

1. Développer et mettre en œuvre des approches sociales et économiques visant à lutter contre la pauvreté, la marginalisation et les inégalités ;
2. Veiller à l'encadrement, l'accompagnement et la supervision des organisations non gouvernementales de prise en charge des catégories vulnérables, en collaboration avec les services des affaires sociales ;
3. Organiser la prise en charge des ménages vulnérables en vue de leur intégration socio-économique ;
4. Contribuer à l'interaction entre le secrétariat général aux affaires sociales et le secrétariat général aux Actions Humanitaire et à la Solidarité Nationale en vue de renforcer la coordination et les liens entre les interventions humanitaires et les interventions de développement ;
5. Veiller à la mise en œuvre des mécanismes et des programmes relatifs à l'encadrement, la gestion et l'accompagnement des victimes civiles de guerres, des conflits armés et des dépendants des militaires ;

6. Elaborer des projets d'insertion socio-économique en faveur des vulnérables et des ménages indigents ;

7. Participer aux études et évaluations d'impacts des projets et des programmes de renforcement économique des ménages pauvres et vulnérables en collaboration avec la Direction d'Etudes et Planification ;

8. Promouvoir les approches communautaires de développement et de renforcement de la cohésion ;

9. Contribuer à la mobilisation des ressources financières et matérielles à travers des événements spéciaux en vue d'appuyer les activités de relèvement socioéconomique et de reclassement des catégories vulnérables ;

10. Participer à la mise en place d'un système d'information des données relatives aux populations pauvres et vulnérables.

En définitive, l'on note qu'une approche spécifique et coordonnée de la mise en œuvre du financement est nécessaire pour nous permettre de nous attaquer aux multiples défis auxquels font face ces personnes et groupes vulnérables aux fins de leur offrir les services sociaux de base pour s'épanouir humainement et participer pleinement à la vie communautaire. Tel est le cheval de bataille du SNPS-GV

